



La nouvelle législation du Bangladesh ne protège toujours pas les droits des travailleurs

Geplaatst op woensdag 24 juli 2013 | 

 SHARE

23 juillet 2013 : Les amendements longuement attendus à la législation du travail du Bangladesh adoptés par le parlement au début de cette semaine manquent de protéger le droit de liberté syndicale des travailleurs et restent largement en-deçà des normes internationales du travail.

Ces obstacles à l'organisation d'un syndicat et à la négociation collective avec les employeurs continueront à rendre considérablement difficile pour les travailleurs la négociation de salaires équitables et de conditions décentes.

L'absence de syndicats dans une grande majorité d'entreprises a, jusqu'ici, eu pour effet de maintenir les salaires à des niveaux proches du seuil de pauvreté et a permis aux employeurs de forcer leurs employés à travailler dans des conditions dangereuses, voire létales. Les drames du Rana Plaza et de Tazreen Fashions ont montré à quel point les travailleurs peuvent être vulnérables sans la protection de syndicats forts.

Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI a déclaré : « Les travailleurs du Bangladesh et la communauté internationale nourrissaient de grandes espérances de voir enfin le gouvernement légiférer pour la protection des droits des travailleurs. Mais les propriétaires d'usines semblent avoir encore une fois triomphé de leurs employés à travers leur lobbying en coulisse et leur propre pouvoir en tant que députés au parlement. Si la nouvelle législation reflète certains changements positifs, notamment au plan de la santé et la sécurité des travailleurs, le gouvernement a largement manqué de tenir ses engagements en ce qui concerne l'amélioration des droits fondamentaux des travailleurs. »

Des catégories entières de travailleurs comme les centaines de milliers employés dans les zones franches d'exportation du pays n'ont toujours pas le droit de former un syndicat. Ils ont uniquement le droit de former des associations qui ont, en réalité, peu de pouvoir d'améliorer les conditions de travail dans ces zones.

Le gouvernement ne délivrera plus aux employeurs une liste des militants syndicaux qui déposent une demande d'enregistrement, un procédé qui a été utilisé par le passé pour cibler les syndicalistes en vue de leur licenciement. Au début de cette année, le gouvernement a aussi levé l'interdiction de fait qui pesait sur l'enregistrement des syndicats dans le secteur de l'habillement et a enregistré une trentaine de syndicats au cours des derniers mois.

C'est un progrès, même s'il reste à voir s'il pourra être soutenu. Les dirigeants de certains de ces nouveaux syndicats ont déjà été confrontés à la discrimination antisyndicale, y compris agressions physiques, menaces et licenciements pour leurs activités légitimes. Durant des années, le gouvernement a complètement manqué d'appliquer la législation du travail. La CSI appelle le gouvernement du Bangladesh à prendre au sérieux son obligation d'appliquer la législation, notamment eu égard à la discrimination antisyndicale et la santé et la sécurité.

« La CSI continuera à maintenir et à intensifier la pression sur le Bangladesh jusqu'à ce que les travailleurs puissent exercer leurs droits fondamentaux au travail. Nous encourageons vivement tous les gouvernements, y compris ceux des États-Unis et de l'UE, à en faire de même », a insisté Sharan Burrow. « Nous appelons aussi le gouvernement du Bangladesh à amorcer immédiatement un nouveau processus tripartite en vue de la rédaction et de l'adoption des réformes législatives qui auraient dû être adoptées cette semaine. »